

Où agissons-nous ?

Auprès des instances politiques européennes, fédérales, régionales, communales, et des différents Ministères

Aplsia exerce un lobbying de défense, de négociations et d'initiatives du secteur auprès de la Région wallonne, de la Région bruxelloise, de la Commission européenne ... mais aussi des différents Ministères tels que le SPF Economie, la Santé Publique, les Classes Moyennes, l'Agriculture, l'Enseignement...

Au CSIPME (*Conseil Supérieur des Indépendants & des PME*)

Organe fédéral consultatif et porte-parole des Indépendants, des PME et des professions libérales, qui représente leurs points de vue auprès des différentes instances socio-économiques, et analyse des projets de nouvelles réglementations. Aplsia siège en Commission sectorielle
« *Alimentation & Horeca* ».

Avec les centres de formation IFAPME (région de Liège-Huy-Verviers)

Un des formateurs qui propose des sessions sur des thèmes ciblés pour vous et vos travailleurs. Consultez notre [Catalogue de formations](#) !

A la Commission d'Arbitrage

Elle émet des avis sur les contrats de partenariat commercial, les clauses du DIP, et veille sur l'équilibre des relations franchiseur-franchisé.

Aplsia s'investit au quotidien dans les **négociations** interprofessionnelles et les organes représentatifs, à tous les niveaux de pouvoir, de la Commune à l'Union européenne.

Rejoignez-nous, et **ensemble**, faisons entendre **la voix des indépendants** et chefs d'entreprise du libre-service alimentaire.

Proche de vous !

Ne restez pas seul avec vos questions. Nos **conseillers, juristes et fiscalistes** sont à votre écoute. Ils sont accessibles par **téléphone, mail** ou directement dans **nos bureaux** pour vous aider. Toutes vos demandes seront traitées dans les plus brefs délais.

Sophie Bôval, Chargée de Communication

Tél. : +32 81 48 62 68

E-mail : info@aplsia.be

Adresse : Chaussée de Marche, 637 - 5100 Namur (Wierde)

Vos avantages Aplsia

Rencontres Aplsia

[Lobbying](#)

[Formations](#)

[Newsletters](#)

[UCM Mouvement](#)

Devenir membre Apsia ?

Le montant de la cotisation
est **100% déductible
fiscalement**
et se calcule en fonction du
nombre de travailleurs que
vous employez.

Qui sommes-nous

[Qui
sommes-nous ?](#)

[Nos
Administrateurs](#)

[Nos membres
sous la loupe](#)
